

Bilan d'animation du Document d'Objectifs

Période septembre 2019 - août 2020

Année budgétaire 2019

Site Natura 2000 FR7401137 Pelouses et landes serpentinicoles du sud Haute-Vienne

Département de la Haute-Vienne



Pelouses et landes serpentini­coles du sud Haute-Vienne
Site Natura 2000 FR7401137
Bilan d'animation pour la période
1^{er} septembre 2019 – 31 août 2020

Rédaction : Cécilia WILL
Prospections / Animations : Cécilia WILL
Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
6, ruelle du Theil – 87510 Saint-Gence
Tel : 05.55.03.29.07 Fax : 05.55.03.29.30
Budget alloué : 17440 €
Temps d'animation correspondant : 54,5 jours

Courriel : cwill@conservatoirelimousin.com
Site : www.conservatoirelimousin.com

SOMMAIRE

1	Préambule	3
1.1	Le Docob et le(s) site(s) Natura 2000	3
1.2	L'animation	3
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du Docob	3
1.4	Missions de la structure animatrice	6
2	Gestion des habitats et espèces	7
2.1	Animation des contrats Natura 2000.....	7
2.2	Animation des MAEC.....	22
2.3	Animation de la charte Natura 2000	23
1.1	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	23
1.2	Animation foncière	26
1	Evaluation des incidences des projets	28
2	Suivis scientifiques et techniques	29
3	Information, communication, sensibilisation	33
3.1	Création / mise à jour d'outils de communication, media	33
3.2	Prises de contacts avec des partenaires potentiels	34
3.3	Organisation de réunions d'information ou de manifestations	34
1.3	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire	35
1.4	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site.....	35
2	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	35
3	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	35
3.1	Organisation de la gouvernance du site	35
3.2	Gestion administrative et financière	35
3.3	Compléments ou mise à jour du Docob	36
3.4	Élaboration de la charte.	36
4	Synthèse	36

1. PREAMBULE

1.1 Le Docob et le(s) site(s) Natura 2000

Le site des « Pelouses et landes serpentiniques du sud Haute-Vienne » correspond à 5 affleurements géologiques de serpentinites répartis sur les communes suivantes :

- La Roche l'Abeille pour la lande de Saint-Laurent
- Château-chervix et Meuzac pour la lande de la Flotte et du Cluzeau
- Château-chervix pour la lande de la Ribière
- Magnac-Bourg pour la lande de la Villedieu
- La Porcherie pour la lande des Pierres du Mas

Il couvre une superficie de 260 ha.

Le DOCOB a été révisé en 2008 puis validé par arrêté préfectoral le 15 avril 2011.

Décembre 2016 : parution du projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté de 2006 portant désignation du site natura 2000 « Pelouses et landes serpentiniques du sud Haute-Vienne »

1.2 L'animation

Le présent bilan correspond à la 21^{ème} année d'animation. L'animation du site a débuté dès 2001 et est assurée depuis son origine par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, en la personne d'Arnaud SIX puis par F.NAUWYNCK de 2010 à 2019. L'animation est désormais assurée par Cécilia WILL, chargée de missions au CEN Nouvelle-Aquitaine.

La Présidence du comité de suivi du site est sous la responsabilité de l'Etat. La structure porteuse et animatrice du site est le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. L'exercice d'animation, dont le présent document dresse le bilan, s'étend du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020. Le budget alloué au CEN pour assurer l'animation du site des « pelouses et landes serpentiniques du sud Haute-Vienne, sur cette période était de 17440 euros soit le financement de 54,5 journées de chargée de mission.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob

Les affleurements de roches serpentiniques demeurent relativement peu fréquents, tant sur le plan international, européen que national mais aussi régional.

Dans le monde, les principaux sites sont notés en Californie, au Québec, en Russie, en Bosnie, en Finlande et dans la chaîne alpine.

En France, en dehors du Limousin, les sites connus les plus remarquables sont ceux du massif du Queyras dans les Alpes françaises, ceux du Mont Pilat en Ardèche et le Puy de Volf en Aveyron.

Dans le sud de la Haute-Vienne, 5 affleurements sont inscrits au réseau européen Natura 2000, à savoir:

SITE NATURA 2000	SUPERFICIE AU RESEAU NATURA 2000
Lande du Cluzeau et de la Flotte	123,76 ha
Lande des Pierres du Mas	25,16 ha
Lande de la Ribière	12,15 ha
Lande de Saint - Laurent	62,49 ha
Lande de la Villedieu	36,53 ha
TOTAL	260,09 ha

L'étude phytosociologique des groupements végétaux identifiés sur ces affleurements, menée par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin avec l'appui de la Faculté de Pharmacie, (BOTINEAU M et HENNEQUIN E, 2000) montre que les groupements botaniques sont d'une très grande originalité. Cette singularité s'observe dans la succession de milieux sur certains sites (présence contiguë de pelouses et de landes) et dans la composition propre de certains groupements ("mélange d'espèces").

L'essentiel des milieux naturels notés sur les affleurements de serpentinite sont des habitats naturels présentés en annexe I de la directive.

Enfin, ces milieux constituent des habitats d'espèces, comme les mares à Sonneur à ventre jaune.

Sur le plan de la distribution régionale, les affleurements abritent de nombreuses stations d'espèces en situation totalement isolées : Notholène de Maranta, Koellerie du Valais,

Au total, le site compte 6 habitats d'intérêt communautaire, 1 habitat d'intérêt prioritaire, 5 espèces de faune d'intérêt communautaire.

CODE_CB	LIB_CB	STATUT	CODE_N2000	LIB_N2000
31.12	Landes humides atlantiques méridionales	PR	4020	landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatres angles
31.2	Landes sèches	IC	4030	landes atlantiques subsèches
31.88	Fruticées à Genévriers communs	IC	5130	juniperaie secondaires planitaires à montagnardes à Genevriers communs
34.11	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	IC	8230	pelouse pionnière continentale et sub-atlantique des dalles siliceuses sèches et chaudes
34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	IC	6210	pelouse mésoxérophiles, acidoclines, des affleurements serpentiniques du Limousin
37.312	Prairies à Molinie sur magnési-sols	IC	6410	prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
62.20	Végétation des falaises continentales siliceuses	IC	8220	falaise atlantique de serpentines

	NON VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	HABITATS D'ESPECES
AMPHIBIENS	SONNEUR A VENTRE JAUNE	<i>BOMBINA VARIEGATA</i>	EAUX DORMANTES, MARES ET VASQUES EN BORDURE DE RUISSEAU.
INSECTES COLEOPTERES	LUCANE CERF-VOLANT	<i>LUCANUS CERVUS</i>	BOIS MORTS.
INSECTES ODONATES	AGRION DE MERCURE	<i>COENAGRION MERCURIALE</i>	EAUX DOUCES DE QUALITE BIEN OXYGENEES.
INSECTES LEPIDOPTERES	ECAILLE CHINEE	<i>CALLIMORPHA QUADRIPUNCTARIA</i>	NE PEUT ETRE PRECISE. NON SPECIFIQUE.
	DAMIER DE LA SUCCISE	<i>EUPHYDRYAS AURINIA = EURODRYAS AURINIA</i>	LANDE HUMIDE ET PRAIRIES FRAICHES

Les objectifs à long terme listés dans le document d'objectif sont les suivants :

- A. Préserver les habitats
- B. Développer les connaissances naturalistes
- C. Suivre l'efficacité des actions de gestion
- D. Sensibiliser et informer le public

L'une des priorités sur ce site concerne le maintien d'une activité pastorale (quand cela est possible) visant à restaurer et entretenir les milieux naturels remarquables des pelouses et landes sur serpentines. Cette action d'entretien par pâturage ovin a été financée jusqu'à la fin d'année 2013 via des contrats Natura 2000 (contrats ni agricole ni forestiers) puis depuis 2015, une partie de ces surfaces pâturées, uniquement pour la lande du Cluzeau et de la Flotte, est déclarée en SAU pour pouvoir bénéficier de MAEC. Depuis 2019, le dépôt d'un nouveau contrat Natura 2000 permet à nouveau de financer ce pâturage jusqu'en 2022.

Pour les landes de la Villedieu et de la Ribière dont les parcelles appartiennent à des privés et pour lesquelles le CEN ne dispose d'aucune maîtrise d'usage, les habitats de pelouses et de landes, reconnus d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats, ne bénéficient d'aucune gestion. Ces deux sites connaissent alors une forte dynamique de végétation. L'enjeu sur ces deux sites est donc de relancer les échanges avec les propriétaires afin de les sensibiliser au maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire.

La maîtrise foncière de milieux naturels remarquables doit se poursuivre dans le périmètre du site afin de garantir leur pérennité.

Un appui technique aux différents porteurs de projets et une veille environnementale constante doivent être menés pour éviter les atteintes portées aux éléments à fort intérêt patrimonial.

Le suivi de l'état des habitats naturels et des populations des différentes espèces sont nécessaires, tout comme celui de l'impact des mesures de gestion entreprises afin

d'améliorer la définition de celles mises en place ultérieurement.

Enfin, la sensibilisation des élus, habitants et le grand public, par l'animation de sorties de découverte et de chantiers participatifs doivent permettre à chacun de mesurer la valeur écologique du site, mais aussi la fragilité des formations végétales et des espèces présentes.

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et espèces
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis scientifiques
4. Information, communication et sensibilisation
5. Veille à la cohérence des politiques publiques
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

2. GESTION DES HABITATS ET ESPECES

2.1 Animation des contrats Natura 2000

Après une longue période d'impossibilité de dépôt de contrats Natura 2000, l'outil est à nouveau mobilisable et finançable depuis la fin d'année 2017, via la nouvelle programmation européenne 2014-2020. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a donc déposé 3 contrats ni agricole ni forestier et 1 contrat forestier sur les 3 sites dont il en assure la gestion depuis plus de 20 ans, grâce à l'obtention de plusieurs maîtrises d'usages avec les propriétaires privés et les communes. Les trois contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier, portés par le CEN Nouvelle-Aquitaine, ont été déposés à la DDT87 début Juin 2018.

Les opérations prévues et l'avancement de leur réalisation sont détaillés par Contrat ci-dessous :

Lande du Cluzeau et de la Flotte (Meuzac et Château-Chervix) :

Le contrat prévoit en complément d'une prestation de pâturage (portant sur une superficie de 22,7 ha), un débroussaillage sélectif de la Fougère aigle et des repousses ligneuses par deux passages sur la période 2019-2022, ainsi que l'entretien des linéaires de clôture en ursus. Les actions de restauration visent à restaurer des parcelles de landes en mauvais état de conservation par bûcheronnage sélectif et décapage. Un réseau de cinq mares est également prévu en restauration par dessouchage de ligneux et curage de la matière organique.

Le montant global de ce contrat s'élève à 50 164, 75 €.

En 2020, les actions de restauration prévues ont eu lieu comme prévu. Quelques actions d'entretien prévues en 2019 (fougère et clôtures) ont été annulées car le délai d'instruction du contrat n'a pas permis de les intégrer au planning de l'équipe technique du CEN.

Tableau 1 : Avancement des actions prévues au Contrat sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte

Code	NI[1]	Etat	Action	Id.	Quantité	Unité
NO8P	1	Réalisé	Etrepage	S1	0,18	ha
NO1Pi	1	Réalisé	Bûcheronnage/Débroussaillage sélectif	S2	1,4	ha
NO9Pi	1		Restauration de mares	P1	5	pct
NO5R	1	Annulé	Débroussaillage fougère aigle 2019	S3	2,26	ha
NO5R	3	Réalisé	Débroussaillage fougère aigle 2020	S3, S1	2,44	ha
			Débroussaillage fougère aigle 2021			
			Débroussaillage fougère aigle 2022			
NO5R	3	Réalisé	Débroussaillage sélectif repousses 2020	S4	2,88	ha
			Débroussaillage sélectif repousses 2021			
			Débroussaillage sélectif repousses 2022			
NO3Ri	4	Réalisé	Pâturage ovin 2019	S5	22,7	ha
		En cours	Pâturage ovin 2020			
			Pâturage ovin 2021			
			Pâturage ovin 2022			
NO3Ri	4	Annulé	Entretien clôtures ursus 2019	L2	814	ml
		Réalisé	Entretien clôtures ursus 2020			
			Entretien clôtures ursus 2021			
			Entretien clôtures ursus 2022			

Bilan des actions réalisées sur la période d'animation :

N08P : Etrepage de lande envahie par la fougère (S1 /0,18 ha) – Février 2020

L'action d'étrepage des premiers centimètres de sol en vue de la restauration d'une lande à fougère ont été réalisés du au février 2020.



Zone à restaurer en juillet 2019



Zone avant travaux d'étrepage en février 2020



Travaux d'étrepage en cours



Zone après travaux d'étrepage en février 2020

N05R : Débroussaillage des repousses ligneuses (S4 /2,88 ha) – Février 2020

Cette action avait pour objectif de débroussailler les reprises ligneuses suite à une première action de réouverture de cette zone de lande en X. Cette réouverture a permis de rajeunir ce secteur de lande fortement colonisé par la bourdaine et de conserver des secteurs de lande plus jeune sur cette partie du site.



Zone avant débroussaillage des repousses ligneuses



Zone après travaux

NO1Pi : Bûcheronnage et débroussaillage sélectif (S2 /1,4 ha) –Février 2020

Un débroussaillage de restauration a été mis en place en février 2020 sur 4 secteurs de lande particulièrement colonisés par les ligneux. Cette action a pour objectif de rouvrir ces secteurs au profit des espèces pionnières landicoles et de permettre une meilleure action du pâturage sur ces secteurs difficile d'accès.



Secteur 3 avant débroussaillage des ligneux



Secteur 3 après débroussaillage des ligneux



Secteur 4 avant débroussaillage des ligneux



Secteur 4 après débroussaillage des ligneux



Secteur 1 : chaos rocheux après débroussaillage



Secteur 2 après débroussaillage

NO5R : Débroussaillage sélectif de la fougère aigle (S3+S1/2,44 ha) –Juin 2020

Les zones S3 et S1 prévues en débroussaillage sélectif de la fougère aigle ont été traitées fin juin 2020. Un seul passage a été effectué au lieu des 2 prévus car la fougère a peu repoussé suite au premier passage en raison des conditions climatiques (sècheresse).

NO3Ri : Entretien de clôture fixe (L2 / 840 ml) –Février et Juin 2020

L'ensemble du linéaire ursus prévu en entretien de clôture a été débroussaillé.



Clôture ursus après débroussaillage



Parc dit « L'espagnol » après débroussaillage de la fougère

N03Pi : Gestion pastorale 2019 – Avril-octobre 2019

La gestion pastorale de la lande a été réalisée par le GAEC de Pauchavyères d'avril à octobre 2019 avec 115 brebis. Ainsi, 17,8 hectares ont bénéficié d'une gestion pastorale (78% de la prestation prévue). Cette année les parcs mobiles 8 et 7 n'ont pas pu être pâturés par le GAEC, d'où un montant facturé adapté proportionnellement au nombre d'hectares effectivement pâturés.

Le chargement moyen a été d'environ 0,10 UGB/ha/an en moyenne par parc (calculé sur 365j). Il varie selon les parcs pâturés entre 0,05 et 0,17 UGB/ha/an. A l'échelle de l'ensemble de la zone pâturée il y a eu en 2019 environ 194 journées.brebis/ha.



Panneau de prévention des promeneurs sur la présence du troupeau et du chien de protection



Le troupeau pâturant le parc Fixe 4 (Juillet 2019)





Lande de Saint-Laurent (La Roche L'Abeille) :

Comme pour le contrat cité ci-dessus, une prestation de pâturage est prévue sur la période 2019-2022, pour assurer l'entretien par pastoralisme ovin de 29 ha de pelouses et landes. En complément du pâturage, un débroussaillage sélectif des refus (Fougère aigle essentiellement) est prévu chaque année par deux passages. Afin de rajeunir les habitats de landes, deux tranches de gyrobroyage de la végétation seront réalisées ainsi que du bûcheronnage sélectif.

Le montant global de ce contrat s'élève à 45 776, 64 €.

En 2020, les actions de restauration prévues ont eu lieu comme prévu. Quelques actions d'entretien annuel prévues en 2019 (fougère et clôtures) ont été annulées car le délai d'instruction du contrat n'a pas permis de les intégrer au planning de l'équipe technique du CEN.

Tableau 2 : Avancement des actions prévues au Contrat sur la Lande de Saint-Laurent

Code	NI[1]	Etat	Action	Id.	Quantité	Unité
NO1Pi	1	Réalisé	Bûcheronnage sélectif	S1	1,4	ha
NO5R	1	Réalisé	Gyrobroyage	S2	3,3	ha
NO5R	1		Gyrobroyage	S3	5,5	ha
NO5R	4	Annulé	Débroussaillage fougère aigle 2019	S4	3,6	ha
		Réalisé	Débroussaillage fougère aigle 2020	S4	3,6	ha
			Débroussaillage fougère aigle 2021	S4	3,6	ha
			Débroussaillage fougère aigle 2022	S4	3,6	ha
NO3Ri	4	Réalisé	Pâturage 2019	S5	29	ha
		En cours	Pâturage 2020	S5	29	ha
			Pâturage 2021	S5	29	ha
			Pâturage 2022	S5	29	ha
NO3Ri	2	Réalisé	Débroussaillage équipements pastoraux 2020	L2	3356	ml
			Débroussaillage équipements pastoraux 2022	L2	3356	ml

Bilan des actions réalisées sur la période d'animation :

N01Pi : Bûcheronnage sélectif (S1 /1,04 ha) –Février 2020

Des interventions de bûcheronnage sélectif ont eu lieu dans un but de réouverture de la lande au profit des espèces floristiques et faunistiques caractéristiques. L'intervention ciblait principalement des chênes sénescents menaçant le sentier et de jeunes pins sylvestres en cours de colonisation de la lande. Les produits de coupe ont été disposés en tas et laissés sur place où ils se dégraderont naturellement.



Travaux de bûcheronnage sélectif



Secteur réouvert avec bûcheronnage de pins

N05R : Gyrobroyage – Février 2020

Conformément au cahier des charges, un broyage à ras de la végétation a été réalisé sur la surface S2. L'objectif étant de rouvrir cette zone peu pâturée progressivement colonisés par la molinie et les jeunes ligneux. Les bosquets d'arbres ont été conservés ainsi que 2 zones autour permettant de garder une zone refuge de végétation plus haute pour la faune.



Gyrobroyage de rajeunissement de la lande



Zone juste après les travaux

NO5R : Débroussaillage sélectif de la fougère aigle (S4/3,6 ha) – Juin 2020

La zone S5 en débroussaillage sélectif de la fougère aigle a été traité le 25 et 26 juin 2020. Un seul passage a été effectué au lieu des 2 prévus car la fougère a peu repoussé suite au premier passage en raison des conditions climatiques (sècheresse).



Avant et après débroussaillage de la fougère aigle

NO3Ri : Débroussaillage des équipements pastoraux 2020 – Février et juin 2020

Le débroussaillage de l'ensemble du linéaire prévu en 2020 a été réalisé.



Clôtures débroussaillées

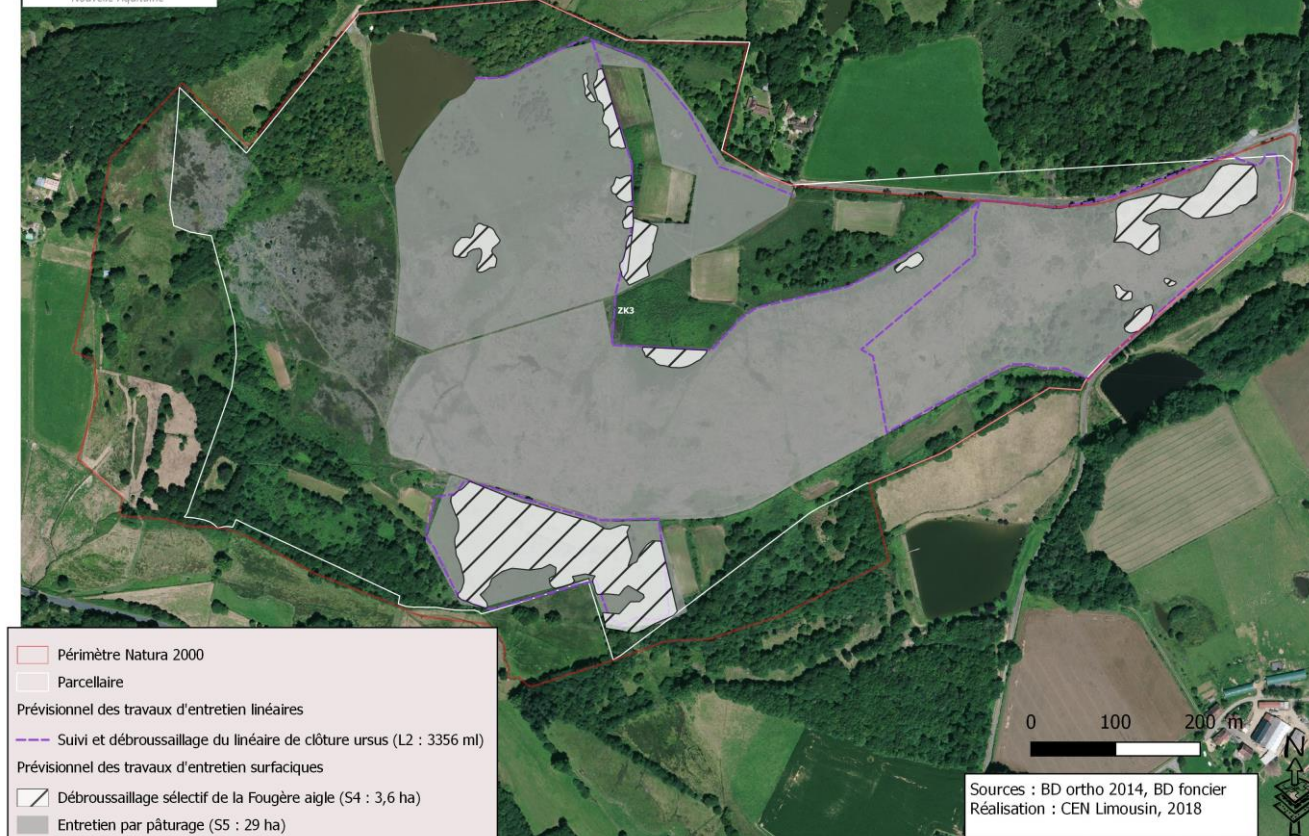
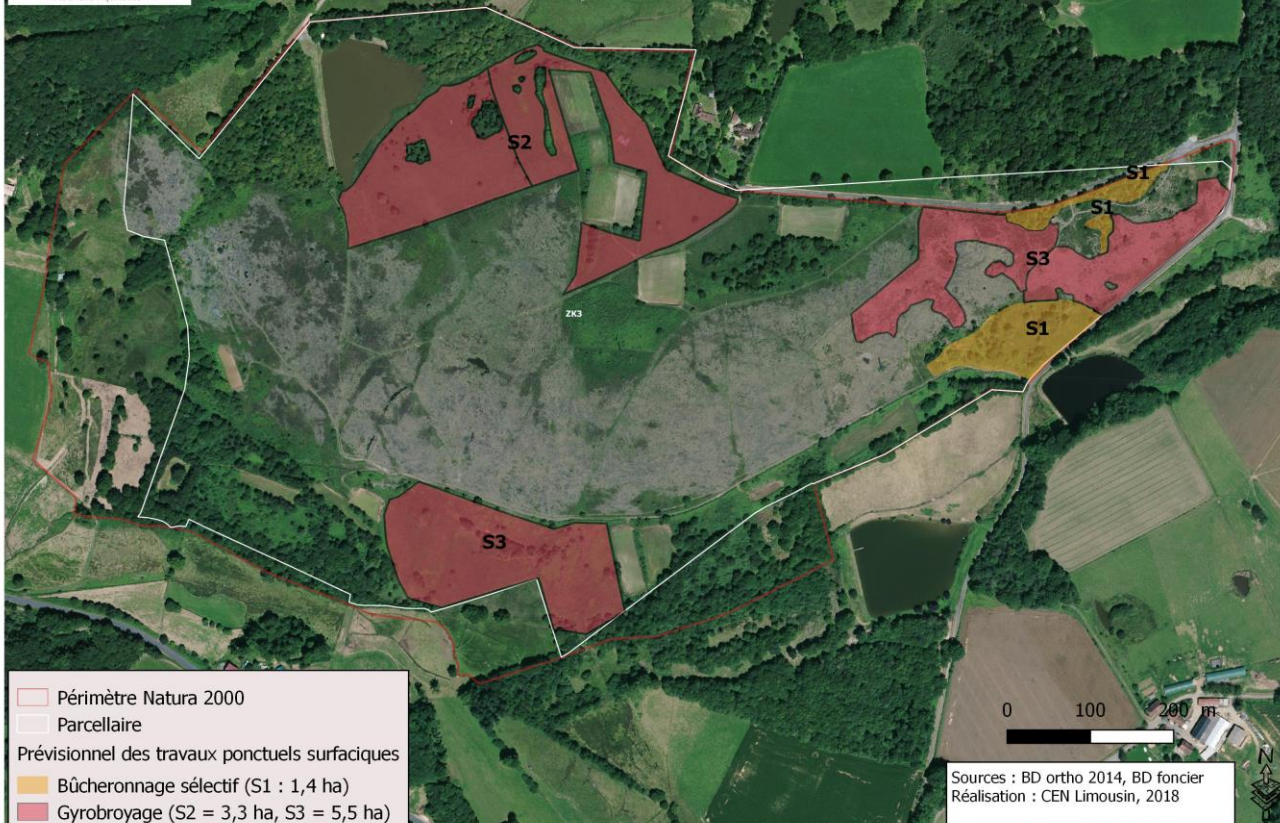
NO3Ri : Gestion pastorale 2019 – juin à novembre 2019



Brebis sur la Lande de Saint-Laurent

Les 30 brebis du cheptel de S. Lechevallier ont bien pâturé le site du 1^{er} juin au 27 novembre 2019 avec un chargement moyen de 0,07 UGB/ha/an (sur 375j)

En 2019 il y a eu environ 178 journées.brebis/ha sur l'ensemble de la zone pâturée.



- Lande des Pierres du Mas (La Porcherie) :

Sur ce site, il est prévu les mêmes opérations d'entretien que sur les deux landes précédentes à savoir du débroussaillage sélectif de la Fougère aigle en complément d'une prestation de pâturage sur 13 ha. Les opérations de restauration visent à rajeunir des secteurs de landes vieillissantes par gyrobroyage et bûcheronnage sélectif ainsi que la réfection totale des parcs de pâturage représentant un linéaire de 2289 m.

Le montant global de ce contrat s'élève à 46 396, 72 €.

L'ensemble des actions de restauration prévues pour la première tranche des travaux ont été réalisés. L'entretien de la fougère aigle en 2019 a été annulé du fait du démarrage tardif du contrat. Le débroussaillage de la fougère aigle 2020 a eu lieu comme prévu.

Tableau 3 Avancement des actions prévues au Contrat sur la Lande des Pierres du Mas

Code	Ni	Etat	Action	Id.	Quantité	Unité
NO3Pi	1		Réfection de la clôture	L1	2289	ml
NO5R	1	Réalisé 2020	Gyrobroyage	S1	4	ha
NO5R	1		Gyrobroyage	S2	2	ha
NO1Pi	1	Réalisé 2020	Bûcheronnage/débroussaillage sélectif	S3 et S4	8,7	ha
NO5R	4	Annulé	Débroussaillage fougère aigle 2019	S5	1,6	ha
		Réalisé 2020	Débroussaillage fougère aigle 2020	S5	1,6	ha
			Débroussaillage fougère aigle 2021	S5	1,6	ha
			Débroussaillage fougère aigle 2022	S5	1,6	ha
NO5R	3		Débroussaillage des repousses ligneuses 2020	S6	1,1	ha
			Débroussaillage des repousses ligneuses 2021	S6	1,1	ha
			Débroussaillage des repousses ligneuses 2022	S6	1,1	ha
NO3Ri	4	Réalisé 2019	Pâturage 2019	S7	12,9	ha
		En cours	Pâturage 2020	S7	12,9	ha
			Pâturage 2021	S7	12,9	ha
			Pâturage 2022	S7	12,9	ha
NO3Ri	4	Réalisé 2020	Débroussaillage équipements pastoraux 2020	L2	2289	ml
			Débroussaillage équipements pastoraux 2021	L2	2289	ml
			Débroussaillage équipements pastoraux 2022	L2	2289	ml

Bilan des actions réalisées sur la période d'animation :

N01Pi : Bûcheronnage sélectif (S3 & S4 /8,7 ha) – Mars 2020

Des interventions de bûcheronnage sélectif manuel ont eu lieu dans un but de réouverture de la lande au profit des espèces floristiques et faunistiques caractéristiques. L'intervention ciblait principalement des pins sylvestres en cours de colonisation de la lande. Les produits de coupe ont été disposés en tas et laissés sur place où ils se dégraderont naturellement.



Bûcheronnage manuel par l'équipe technique



Réouverture visuelle de la lande suite au bûcheronnage



Exemple avant/après coupe des jeunes pins

Les secteurs situés en dehors des parcs de pâturage avec une forte densité de jeunes ligneux ont été débroussaillés manuellement dans les zones non mécanisables. Les zones mécanisables ainsi que les rémanents ont été broyés.



Débroussaillage manuel

N05R : Gyrobroyage (S1 / 4ha) – Mars 2020

La première zone de broyage à ras de la végétation a été réalisée dans le parc fixe 1. L'objectif était de rajeunir la lande et de supprimer les bourdaines présentes. Des zones restreintes de chaos rocheux ont été laissées en l'état, de même que des zones de suintements pour éviter de détériorer les sols particulièrement humides suites aux fortes pluies.



Gyrobroyage de la zone S1



Comparaison état initial/zone gyrobroyée

N05R : Débroussaillage sélectif de la fougère aigle (S5/1,6 ha) – Juillet 2020

La zone S5 prévue en débroussaillage sélectif de la fougère aigle a été traitée début J. Un seul passage a été effectué au lieu des 2 prévus car la fougère a peu repoussé suite au premier passage en raison des conditions climatiques (sècheresse).



Travaux de débroussaillage de la fougère aigle

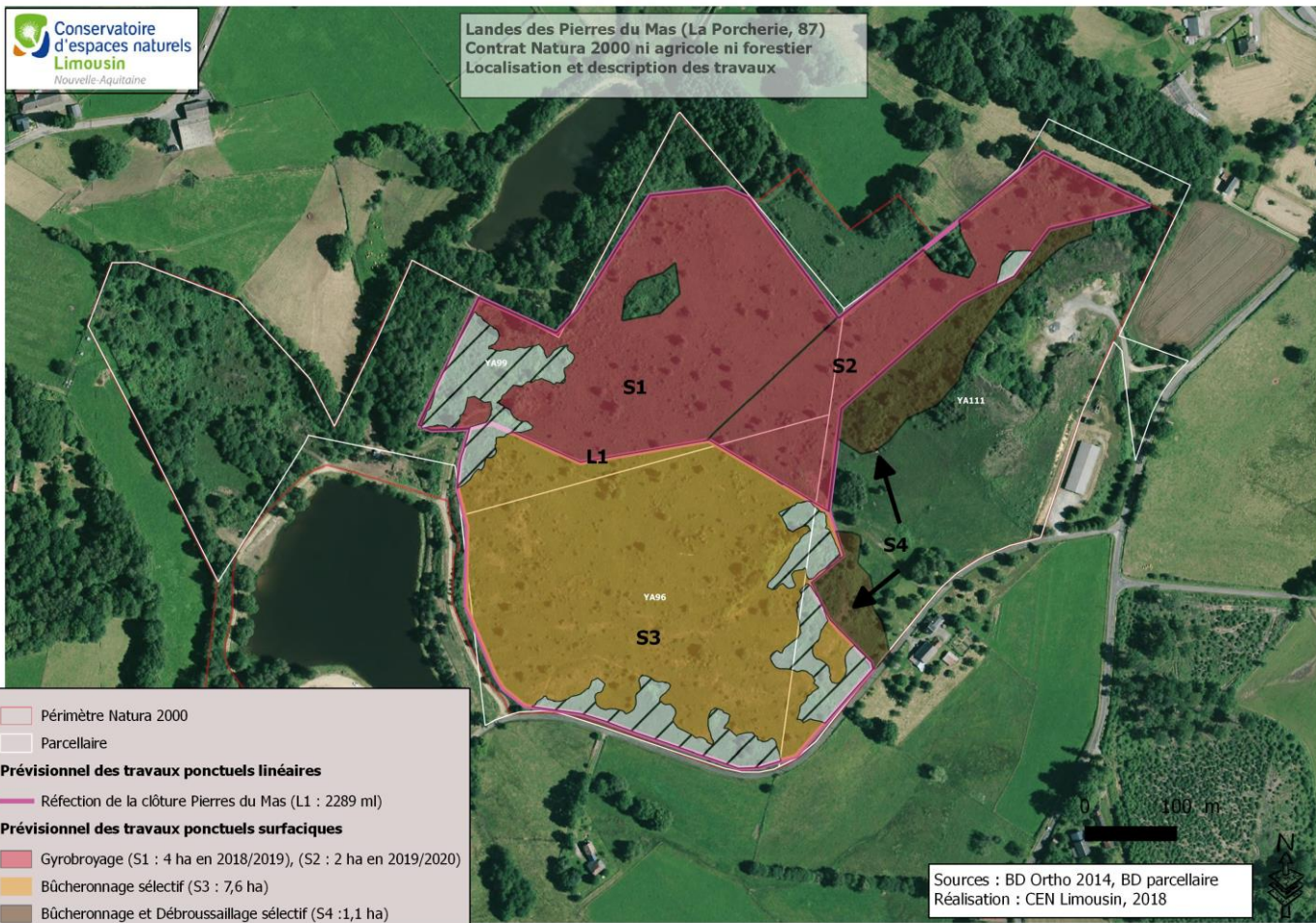
N03Pi : Gestion pastorale par Laure Chazelas_ – Août à novembre 2019



Pâturage (août 2019)

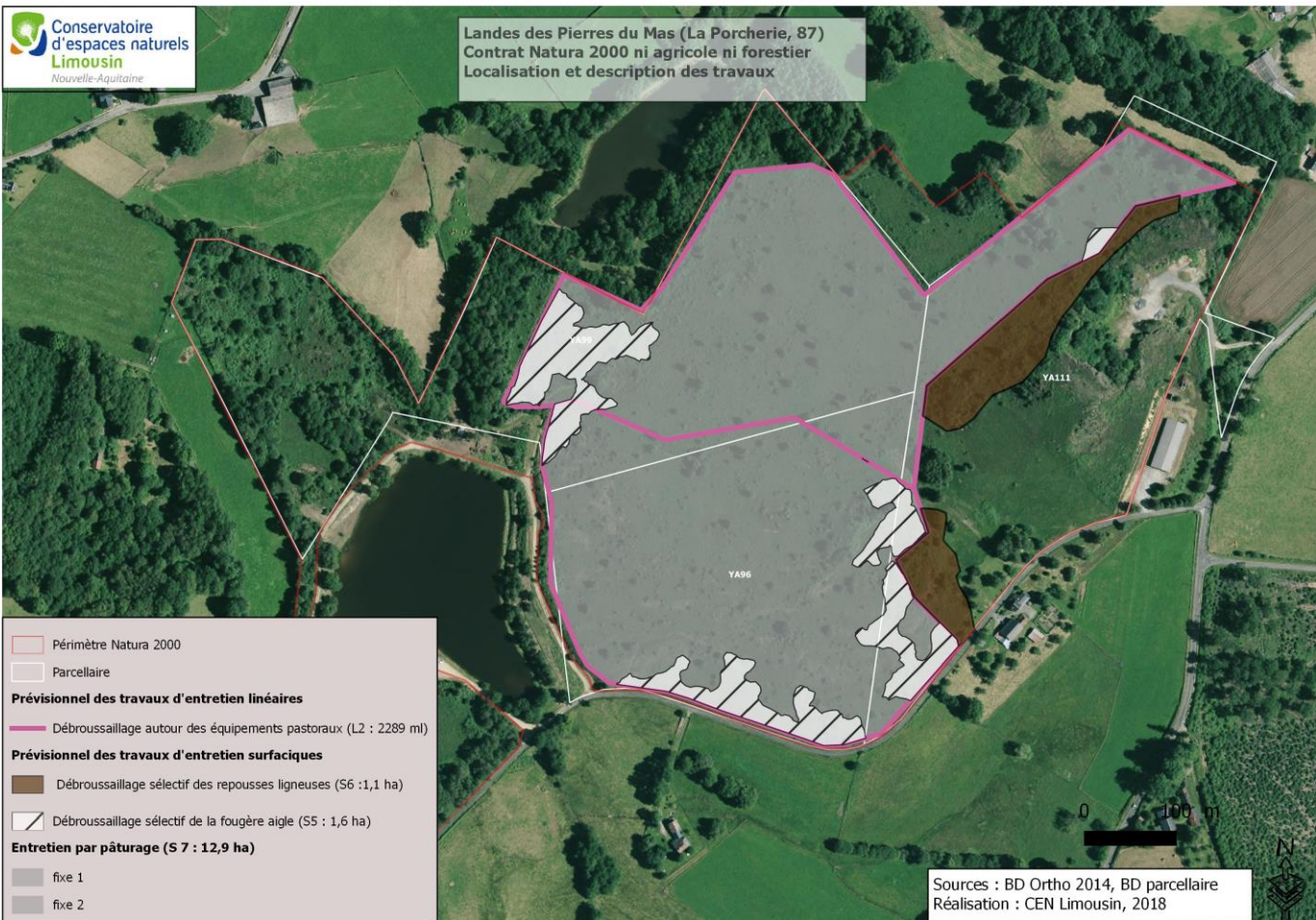
L'ensemble des parcs (12,9 ha) ont été pâturés du 17 août 2019 au 14 octobre par un cheptel de 98 brebis. Ce chargement moyen de 0,23 UGB/ha/an pour le Parc 1 et de 0,14 UGB/ha/an (calcul sur 365j) pour le Parc 2 est adapté aux milieux.

Sur l'ensemble du site en 2019, il y a eu 441 journées.brebis/ha.



- Périmètre Natura 2000
- Parcellaire
- Prévisionnel des travaux ponctuels linéaires**
- Réfection de la clôture Pierres du Mas (L1 : 2289 ml)
- Prévisionnel des travaux ponctuels surfaciques**
- Gyrobroyage (S1 : 4 ha en 2018/2019), (S2 : 2 ha en 2019/2020)
- Bücheronnage sélectif (S3 : 7,6 ha)
- Bücheronnage et Débroussaillage sélectif (S4 : 1,1 ha)

Sources : BD Ortho 2014, BD parcellaire
Réalisation : CEN Limousin, 2018



- Périmètre Natura 2000
- Parcellaire
- Prévisionnel des travaux d'entretien linéaires**
- Débroussaillage autour des équipements pastoraux (L2 : 2289 ml)
- Prévisionnel des travaux d'entretien surfaciques**
- Débroussaillage sélectif des repousses ligneuses (S6 : 1,1 ha)
- Débroussaillage sélectif de la fougère aigle (S5 : 1,6 ha)
- Entretien par pâturage (S 7 : 12,9 ha)**
- fixe 1
- fixe 2

Sources : BD Ortho 2014, BD parcellaire
Réalisation : CEN Limousin, 2018

2.2 Animation des MAEC

Le site des pelouses et landes serpentiniques du sud Haute-Vienne ne comporte que de très faibles surfaces agricoles (13,5 ha représentant 5 % de la surface du site Natura 2000) avec des ilots d'une superficie généralement inférieure à 1 ha.

Seule une partie de la lande du Cluzeau et de la Flotte (31,44 ha) a été déclarée en surface agricole et sur cette même surface, **la mesure LI-1137_HE02 « ENTRETIEN DE MILIEUX PATRIMONIAUX ET DES PRAIRIES SANS AMENDEMENT AVEC AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE » a été contractualisée en 2015.** Les 4 exploitants agricoles disposant de parcelles de plus d'1 ha avaient été contactés et rencontrés pour leur proposer des MAEC. Aucun n'a souhaité s'engager en raison soit de la faible superficie des ilots dans le périmètre obligeant l'exploitant à contractualiser une MAEC avec des cahiers des charges plus contraignants pour pouvoir atteindre le seuil minimum d'engagement de 300 €.

Cette année 2020 a constitué une année particulière concernant les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). En effet, du fait du grand nombre de contrats 2015 arrivant à échéance la dernière année de la programmation des Programmes de Développement Rural régionaux (PDR), **l'Etat a laissé la possibilité de prolonger une partie des contrats pour 1 an.**

Cette prolongation a été faite sur les surfaces en MAEC de la lande du Cluzeau et de la Flotte.

Cas particulier du volet agricole :

Sur les sites de la lande du Cluzeau et de la Flotte et lande de Saint-Laurent, le pâturage ovin a débuté en 1996 avec l'embauche d'un berger en 1998 et l'acquisition par le CEN d'un troupeau ovin, faute d'éleveurs locaux intéressés pour assurer l'entretien des sites. Ce fonctionnement a perduré jusqu'en 2010 suite à la fin du financement par les partenaires, obligeant une nouvelle réorganisation. Le CEN a alors aidé l'installation de :

- l'ancien berger salarié en lui cédant en bail à cheptel (d'une durée de 9 ans) 41 brebis du troupeau CEN et en lui mettant à disposition les parcs de pâturage sur la lande de Saint-Laurent (via une convention de gestion).
- Frédérique Mariaud et Jérôme Fumet grâce au dispositif Ferme relais du Conseil Régional,

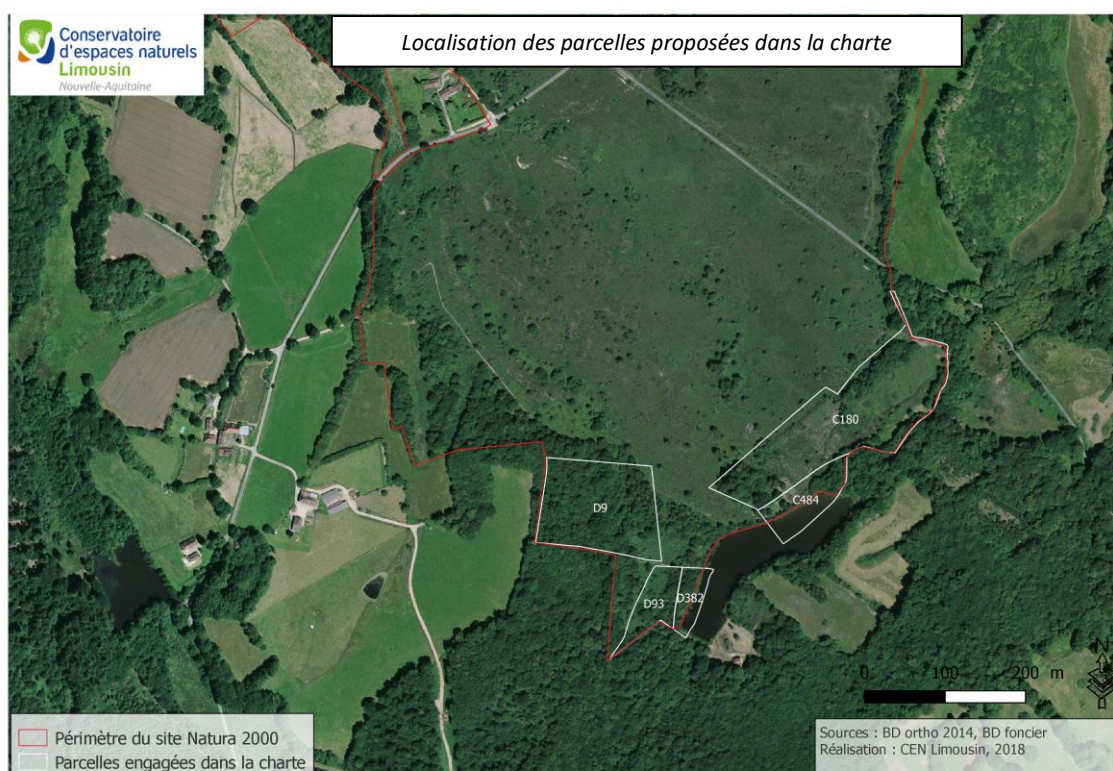
en lien étroit avec la commune de Château-chervix, les Jeunes Agriculteurs. Un bail à cheptel (pour 80 brebis) a également été signé avec mise à disposition des parcs de pâturage de la lande du Cluzeau et de la Flotte.

Des discussions avec les éleveurs concernés par ces baux arrivés à échéance en mai 2019 ont été menées sur l'année d'animation 2019-2020 et ont abouti à **la résiliation des deux baux à cheptel par le rachat des brebis concernées par le GAEC de Pauchavyérieras et S.Lechevallier.**

2.3 Animation de la charte Natura 2000

La charte Natura 2000 rédigée lors de la révision du DOCOB a été validée par le comité de pilotage réuni le 25 novembre 2010 et par arrêté préfectoral en date du 15 avril 2011. Celle-ci est consultable sur le site internet du CEN Limousin à l'adresse suivante <http://www.conservatoirelimousin.com/natura-2000.html>

En 2020, le CEN Nouvelle-Aquitaine, propriétaire de 5 parcelles d'une superficie totale de 5ha 00a 64ca, sur la lande du Cluzeau et de la Flotte, a signé la charte Natura 2000 sur ses parcelles en propriété.



1.1 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

■ CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BRIANCE

Le contrat territorial milieux aquatiques Briance est un programme d'actions en faveur des zones humides et des cours d'eau, coordonné par le SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne). C'est un outil mis en place par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et cofinancé par la région Nouvelle-Aquitaine et l'Europe. Ce programme signé en 2017 est établi pour une durée de 5 ans.

Parmi les 5 affleurements de serpentines constituant le site Natura 2000 « Pelouses et landes serpenticoles du sud Haute-Vienne », 3 sont localisés en partie ou totalement, dans le périmètre du contrat territorial milieux aquatiques du bassin de la Briance (CTMA Briance). Il

s'agit de la lande de la Ribière (Château-cherxiv), lande de la Villedieu (Magnac Bourg) et de la lande des Pierres du Mas (La Porcherie).

Le contrat territorial milieux aquatiques du bassin de la Briance, permet de réaliser des actions en totale cohérence avec les objectifs du Document d'objectifs.

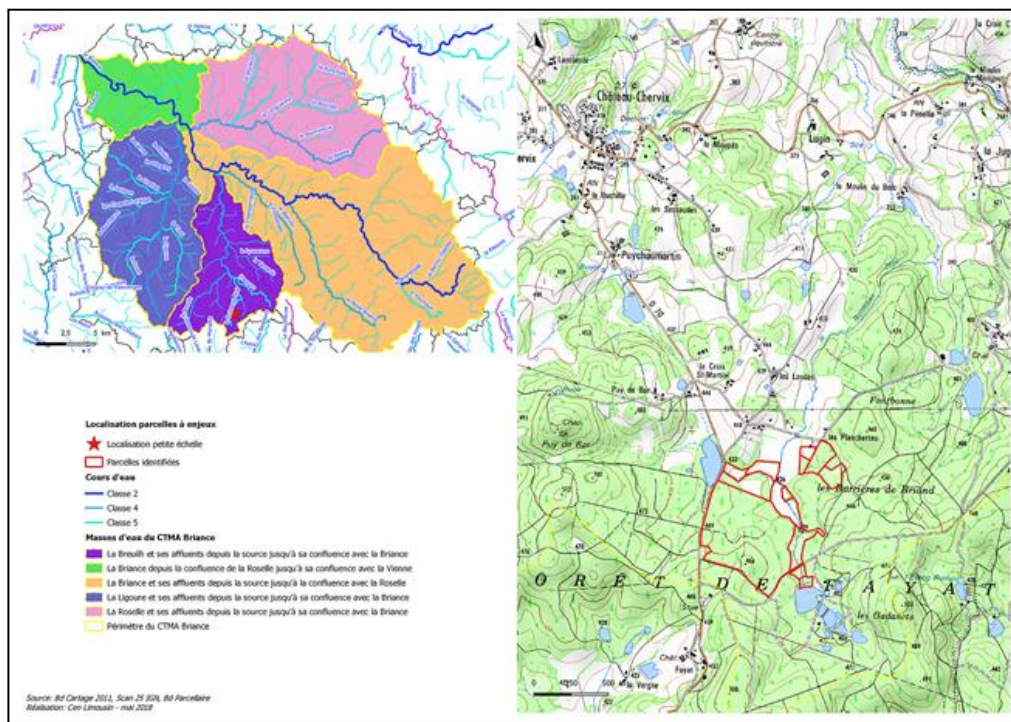
Le CEN Nouvelle-Aquitaine, en tant que signataire et maître d'ouvrage de ce contrat territorial, mène sur ce territoire 2 types d'actions :

- une politique de maîtrise foncière, restauration et gestion de zones humides remarquables (travaux, études, plans de gestion);

- l'extension du Réseau Zones Humides (RZH), réseau de gestionnaires proposant des conseils techniques et journées d'échange entre gestionnaires (diagnostics et plans de gestion simplifiés, visites conseil, journées d'échange...).

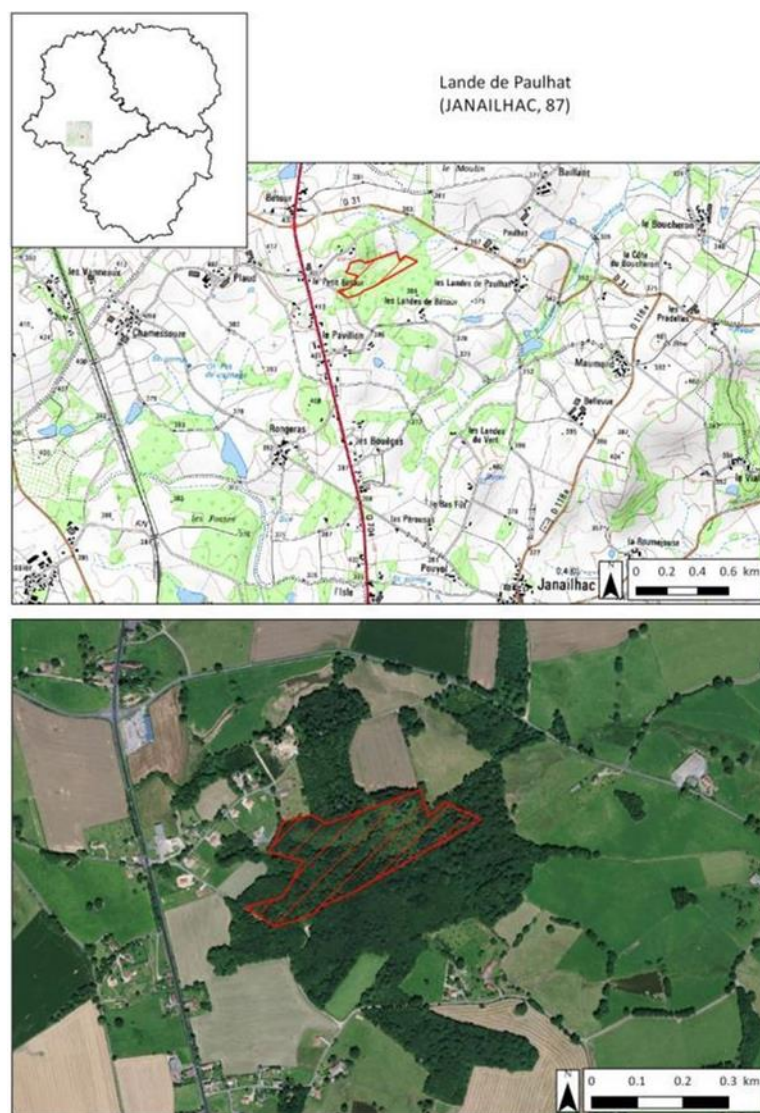
L'animation foncière réalisée dans le cadre du CTMA Briance par le CEN, a abouti à des acquisitions et maîtrise d'usage sur plus de 16 ha de zones humides sur la commune de Château-Chervix (au lieu-dit « Les Planchettes » non loin des landes du Cluzeau et de la Flotte). Ces parcelles, de par leur localisation en tête de bassin versant de la Breuilh, bassin défini comme prioritaire, et de par les milieux qui le caractérisent, ont été identifiées comme un site remarquable à préserver.

En 2020, un plan de gestion est en cours de réalisation sur ce site.



Localisation des parcelles au lieu-dit « Les Planchettes », Château-Chervix (87)

De plus, le CEN intervient également à proximité de la lande de Saint-Laurent, sur la lande de Paulhat (commune de Janailhac) grâce à la signature en 2016 d'une convention de gestion avec la commune de Janailhac portant sur 6,36 ha de lande humide. Des travaux de restauration (bûcheronnage sélectif et dessouchage) ont été réalisés en 2018 sur ce site afin de rouvrir les milieux de landes humides.



Le développement du Réseau Zones Humides en Limousin et la concrétisation de projets de maîtrise foncière et/ou d'usage autour du site Natura 2000 vient en complément de l'animation Natura 2000. Ils permettent de constituer progressivement un réseau de sites et d'améliorer la présence de corridors écologiques entre eux.

1.2 Animation foncière

Rappel :

Le site des « Pelouses et landes serpentiniques du sud Haute-Vienne » correspond à 5 affleurements géologiques. **Parmi ces 5 affleurements, trois bénéficient d'une maîtrise d'usage par le CEN (lande du Cluzeau et de la Flotte : Meuzac et Château-Chervix, lande de Saint-Laurent : la Roche l'Abeille puis lande des pierres du mas : La Porcherie).** Se référer au tableau récapitulatif de la maîtrise foncière sur le site Natura 2000, en page suivante.

Le bail civil sur la lande des Pierres du Mas arrivé à échéance en 2009 a été renouvelé et signé pour une durée de 8 ans, en janvier 2013 par la commune de la Porcherie. Pour les deux autres sites en maîtrise d'usage, les conventions de gestion sont renouvelées par tacite reconduction. **La quasi-totalité des parcelles les plus remarquables en termes d'habitats naturels pour ces trois sites est maîtrisée par le CEN Nouvelle-Aquitaine.**

- **Lande du Cluzeau et de la Flotte**

Suite au souhait des communes d'étudier la possibilité d'étendre le sentier d'interprétation jusqu'aux roches du Loup et à la réunion des différents partenaires le 20 septembre 2020 (voir *l'évaluation des incidences des projets*), la commune de Château-Chervix va reprendre contact avec le propriétaire de l'unique parcelle non-conventionnée sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte pour proposer à nouveau une convention de gestion.

- **Lande des Pierres du Mas (La Porcherie)**

Sur ce site, le CEN est gestionnaire de la quasi-totalité des parcelles regroupant des habitats naturels d'intérêt communautaire. Toutefois, deux parcelles YA 43 et YA 112 ne bénéficient d'aucune maîtrise d'usage ou foncière. La propriétaire de la parcelle YA 43 (0,7210 ha) a déjà été contactée en début d'année 2018. **Une nouvelle prise de contact avec la propriétaire est à prévoir sur la prochaine année d'animation**, en effet cette personne s'était montrée intéressée mais n'avait pas souhaité signer de convention de gestion dans l'immédiat pour des raisons familiales.

La parcelle YA112 (5,5340 ha) appartient à la commune de la Porcherie. Elle comprend un étang de pêche ainsi que des entités relictuelles de landes. Lors de la renégociation du bail civil avec la commune sur les parcelles adjacentes, cette dernière n'avait pas souhaité intégrer cette parcelle, elle souhaitait que le CEN priorise les actions de gestion sur les mêmes parcelles que le précédent bail civil. De plus, cette parcelle n'était auparavant pas intégrée dans le périmètre du site Natura, ce n'est qu'au moment de la révision du DOCOB en 2008 que cette dernière a été intégrée.

- **Lande de la Ribière et de la Villedieu (Château-Chervix et Magnac Bourg)**

L'animation foncière sur la lande de la Villedieu a été relancée en 2017 mais sans résultats. **Une rencontre avec la commune de Magnac-Bourg pour faciliter la prise de contact est à prévoir sur la prochaine année d'animation.**

Sur la lande de la Ribière, l'animation foncière n'a pas été relancée cette année pour des questions de temps et de difficultés de rencontre des propriétaires dans un contexte de crise sanitaire.

La reprise de contact sur les landes de la Villedieu, de Ribière ainsi que sur la parcelle YA43 des Pierre du Mas constitueront des priorités pour la prochaine année d'animation.

Affleurement	Commune	Nature parcellaire	Remarques
Lande du Cluzeau et de la Flotte 123,76 ha	Meuzac	Sectional et CEN	Convention avec le CEN de 1994 à 2014 (10 ans) sur sectional. Tacite reconduction (75 ha) - Propriété CEN : 9,6 ha et signature en 2015 d'un bail rural avec clauses environnementales avec les éleveurs utilisant les parcelles
	Château-Chervix	Privés	Conventions avec le CEN de 1996 à 2005 (5 ans) sur 29,5 ha. Tacite reconduction.
Lande de Saint-Laurent 62,49 ha	La Roche l'Abeille	Communal (ex-sectional)	Convention signée en 1996 renouvelée en 2006 et 2018 par la Commune, Communauté de Communes du pays de St Yrieix la Perche, CEN et ACCA (54 ha)
Lande des Pierres du Mas 25,16 ha	La Porcherie	Sectional et communal	Bail civil avec CEN (8 ans) signé en 2013
Lande de la Villedieu 36,53 ha	Magnac-Bourg	Privés	
Lande de la Ribière 12,15 ha	Château-Chervix	Privés	

3. EVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

- Sollicitation pour l'étude d'incidences du Trail de Château-Chervix

L'amicale sportive de Château-Chervix a pris contact avec l'animatrice pour un avis sur un projet de trail (course pédestre) empruntant en partie le sentier d'interprétation de la lande du Cluzeau et de la Flotte programmé le 10 mai 2020.

L'animatrice a contacté différents partenaires pour évaluer les incidences, les enjeux étant principalement liés sur ce tronçon à l'avifaune en période de nidification et à la présence de *Tulipa sylvestris*. Une rencontre et discussion avec le porteur de projet pour définir le tracé du parcours était programmée, toutefois **en raison de la crise sanitaire (Covid-19) le projet de trail a été annulé.**

- Réunion organisée par la Communauté de communes BSHV pour un projet d'aménagement et valorisation sur la Celle-Grandmontaine et la lande du Cluzeau et de la Flotte

Le 20 août 2020 l'animatrice a participé à une réunion après sollicitation de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne, en présence de plusieurs représentants et élus des communes de Meuzac et Château-Chervix ; de l'association des Amis de la Tour de Château Chervix ; et de la Châtaigneraie Limousine.

Lors de cette réunion les collectivités se sont exprimés sur leur souhait de commander une étude-réalisation sur le secteur de la Celle-Grandmontaine, proche des landes du Cluzeau et de la Flotte et d'y intégrer l'étude de projets sur le site des landes en lien avec l'accueil du public :

- Mise en place d'un parking bus dans le prolongement du parking existant
- Restauration/amélioration des aménagements pédagogiques sur le sentier existant selon nécessité
- Extension potentielle du sentier d'interprétation jusqu'aux Rochers du Loup, promontoire du site pour valoriser la vue existante et le patrimoine archéologique sur ce secteur (sous réserve de convention d'usage sur cette parcelle, actuellement non-conventionnée par le propriétaire)

L'animatrice a rappelé les enjeux écologiques forts sur le secteur des Rochers du Loup qui constitue aujourd'hui une zone non gérée et donc de quiétude notamment pour le Busard Saint-Martin (danger critique d'extinction en Limousin), espèce sensible au dérangement et présent sur la lande durant la période hivernale sous forme de dortoirs. Certaines espèces végétales protégées liées aux chaos rocheux de serpentines sont également localisées uniquement sur ce secteur et peuvent être sensibles au piétinement (Notholène de Maranta par exemple)

De même le contexte réglementaire et la nécessité de prendre en compte ces enjeux a été rappelé par l'animatrice :

- Présence de l'APPB, qui interdit la création de nouveaux sentiers (article 4) sauf dérogation préfectorale après avis de la Commission des sites et du site Natura 2000 a été rappelé. Une prise de contact avec la DREAL pour obtenir plus de renseignements sur le processus d'évaluation/autorisation dans le cas d'un potentiel projet a été lancée.
- Présence de la ZSC portant sur les habitats d'intérêt communautaire et qui induit une étude d'incidence en cas de projet.

Une visite de terrain pour analyser les besoins de restauration sur le sentier existant est prévue pour octobre 2020, et une deuxième réunion est programmée pour début novembre 2020.

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

- **Conservation des habitats :**

Le suivi de l'impact des mesures de gestion sur les sites bénéficiant de mesures d'entretien notamment par pâturage ovin et de restauration s'est poursuivi.

Des discussions ont été entamées avec le GAEC pâturant le site de la Lande et du Cluzeau pour étudier les possibilités d'augmenter la pression de pâturage sur le site. En effet, certains parcs bénéficient d'une pression de pâturage trop faible pour contrer l'évolution naturelle de la lande, ce qui se traduit par une lande relativement haute et dense et la progression de la fougère et de la bourdaine. La piste d'un pâturage hivernal tel qu'il avait été mis en place de manière expérimentale en 2011 pourrait être intéressant car c'est sur cette période que les brebis auraient le plus d'impact sur les bruyères et ajoncs. L'effet de cette augmentation de la pression de pâturage pourrait être suivi grâce aux exclos fixes et mobiles installés dans le cadre du premier test en 2011. Certains éléments liés aux besoins d'apport de compléments et leur forme (foin, granulés) quantité et emplacements sont à discuter.

Cette proposition pourra être étudiée lors du prochain COPIL.



Tulipa sylvestris (mai 2020)

- **Suivis des espèces de flore remarquables**

Le suivi de la station de **Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris australis*)** sur la lande du Cluzeau et de la Flotte a été réalisé par un passage du CEN le 7 mai 2020 avec 42 pieds fleuris. Lors d'un second passage le 12 mai, le CBNMC a comptabilisé 29 pieds fleuris, les Tulipes étant moins visibles dans la lande après fructification. La station semble bien se maintenir, voir progresser.

La station **d'Ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*)** (lande du Cluzeau et de la Flotte), espèce protégée en Limousin, localisée en bordure de route a également été suivie. En 2020, aucun pied n'a été observé lors des passages sur la lande (mai et juin).

Une attention particulière devra être portée l'an prochain pour vérifier si l'espèce est toujours présente

et essayer de mieux comprendre cette évolution. Une des causes probables de cette baisse d'effectifs est peut être liée au passage de l'épaveuse qui crée un mulch plus ou moins épais réduisant la luminosité au sol. Les étés secs ces deux dernières années lui ont peut-être été défavorables.

Sur la lande des Pierres du Mas, seul un pied fané de **Gentiane champêtre (*Gentianella***

campestris) a été comptabilisé en septembre 2018 contre 19 pieds en 2017. En 2020 aucun pied n'a été observé lors des 2 passages réalisés fin août et début septembre. Un échange auprès de la commune sera à réaliser pour vérifier le respect des périodes de fauche préconisées il y a quelques années. De même, une poursuite du suivi est à faire la comparaison interannuelle étant difficile.

La station de **Phalangère à fleurs de Lys (*Anthericum liliago*)**, espèce protégée en Haute-Vienne et Creuse, est toujours présente en bordure du sentier d'interprétation mais une mise en défens doit être réfléchi pour freiner l'impact du piétinement sur l'espèce.

Tableau 1 : Synthèse du suivi des stations d'espèces remarquables

Espèce	2017	2018	2019	2020	
<i>Tulipa sylvestris</i>	16/05/2017 36 pieds fleuris	Pas de suivi	10/05/2019 29 pieds fleuris	07/05/2020 42 pieds fleuris	Station en maintien voir progression
<i>Anthericum liliago</i>		6	6	4	A surveiller + Réflexion sur moyen de limiter le piétinement/exclos
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	86	52	30	aucun pied vu	A surveiller Vérifier le respect des recommandations de fauche
<i>Gentianella campestris</i>	19	Pas de suivi	1	0	A surveiller Vérifier le respect des recommandations de fauche

- **Suivi des dortoirs de Busards Saint-Martin**



Le suivi des dortoirs de Busards Saint-Martin sur la lande du Cluzeau par la LPO a eu lieu comme tous les hivers. Un passage mensuel de 16h à 19h a eu lieu entre novembre et février. A chaque fois, 1 à 2 individus ont été observés.

Sortie LPO de janvier 2020 pour le suivi des Busards Saint-Martin sur la lande du Cluzeau

- **Suivi de la Gentiane pneumonanthe et de *Maculinea alcon* sur la lande du Cluzeau**



Gentiane pneumonanthe avec pontes de Maculinea alcon (lande)

Cette année, une étude a été réalisée autour de la gentiane pneumonanthe (*Gentianella pneumonanthe*). Cette espèce protégée au niveau régional constitue la plante-hôte de l'Azuré des mouillères, *Maculinea alcon* en forte régression à l'échelle nationale et qui fait l'objet d'un Plan Régional d'Action en cours de rédaction cette année pour l'ex-Limousin.

La lande de la Flotte et du Cluzeau abrite ainsi une des rares populations de *Maculinea alcon*, espèce très sédentaire avec peu d'échanges entre les populations présentes en Limousin.

Fin août 2020, au moment de la floraison de la gentiane un repérage des secteurs où la gentiane est présente et un comptage des tiges fleuries et des pontes de *Maculinea* a été effectué.

Le site étant grand, la recherche des pieds de gentiane s'est concentré sur les secteurs où elle était connue, ainsi que sur les zones de débroussaillage récent. Plusieurs secteurs avec une densité de gentiane plus importante ont été identifiés (voir Carte)

Bien que l'absence de suivi ne permette pas de le mesurer objectivement, la gentiane semble avoir globalement régressé sur l'ensemble du site. En 1997, des actions de fauche avaient eu lieu dans un exclos riche en gentiane et non pâturé. A ce moment on y observait environ . En 2014, seul un pied était présent et en 2020 il n'y a plus de gentiane, les bruyères étant désormais très hautes. L'évolution naturelle des milieux tend vers une densification de la lande qui augmente ces dernières années sur certains parcs et ce même avec l'action du pâturage. Or cette espèce héliophile a besoin de lumière et d'une végétation moins dense pour fleurir. Les actions de fauche lui sont notamment favorables.

Les secteurs où elle se trouve de manière plus importante correspondent à des zones régulièrement débroussaillées/broyées soit pour l'entretien du sentier, l'entretien des clôtures fixes et mobiles ainsi que les travaux de réouverture. Les pieds les plus matures sont situés en dehors des parcs de pâturage. Elle est également présente de manière régulière mais diffuse au sein de la lande dans le parc mobile 6, avec toutefois peu de pontes de *Maculinea alcon*.

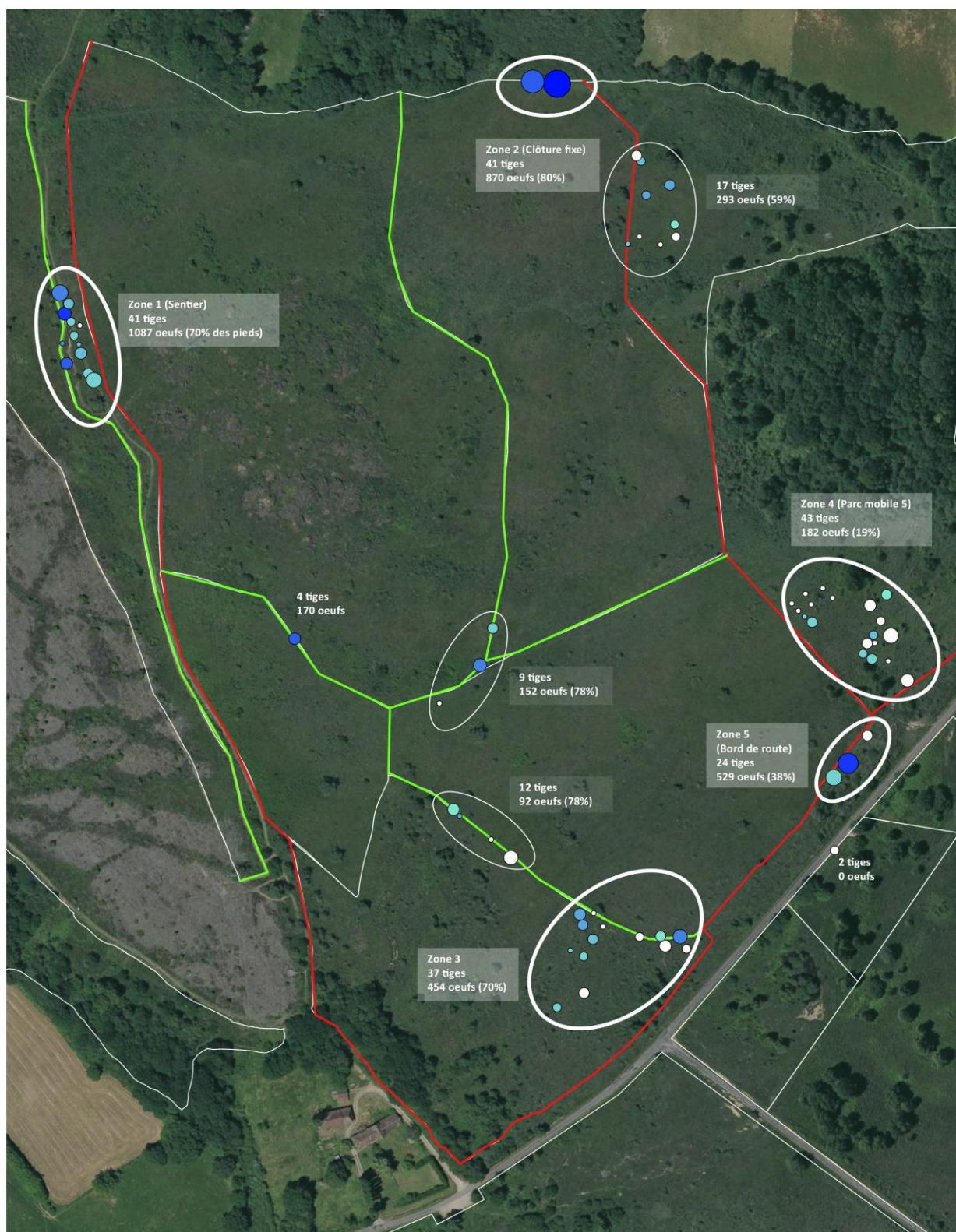
Une sortie a été organisée le 27 août 2020 avec la SEL et le CBNMC pour échanger autour de cet inventaire et des mesures de gestion qui pourraient être mises en place en faveur de la gentiane pneumonanthe et de la population de *Maculinea alcon* qui en dépend.

Des pistes de gestion ont été formulées et l'animatrice travaille sur un cahier des charges avec des actions de fauche/ broyage avec export qui pourraient faire l'objet d'un futur avenant au contrat ni-ni en cours ou dans un autre contrat sur la future programmation.

En parallèle, une augmentation de la pression de pâturage permettrait de limiter la densification de la lande. Cet aspect rejoint les conclusions et sont en cours de discussion avec les éleveurs (*voir §2.Suivis scientifiques et techniques*).

Un suivi des gentianes en lien avec des travaux de gestion spécifiques pourrait être mis en place dans le cadre du soutien à l'animation Natura 2000 par le CBNMC sur le volet des suivis floristiques.

Carte de répartition des observations de gentiane pneumonanthe en 2020 sur la lande du Cluzeau et de la Flotte



Nombre de tiges de gentiane relevés 2020

Nombre d'œufs de *Maculinea alcon* / % de tiges avec œufs
Prospections : Sentier + clôtures mobiles + zones de broyage

Total 2020
230 tiges
3829 œufs

0 50 100 m

Légende :

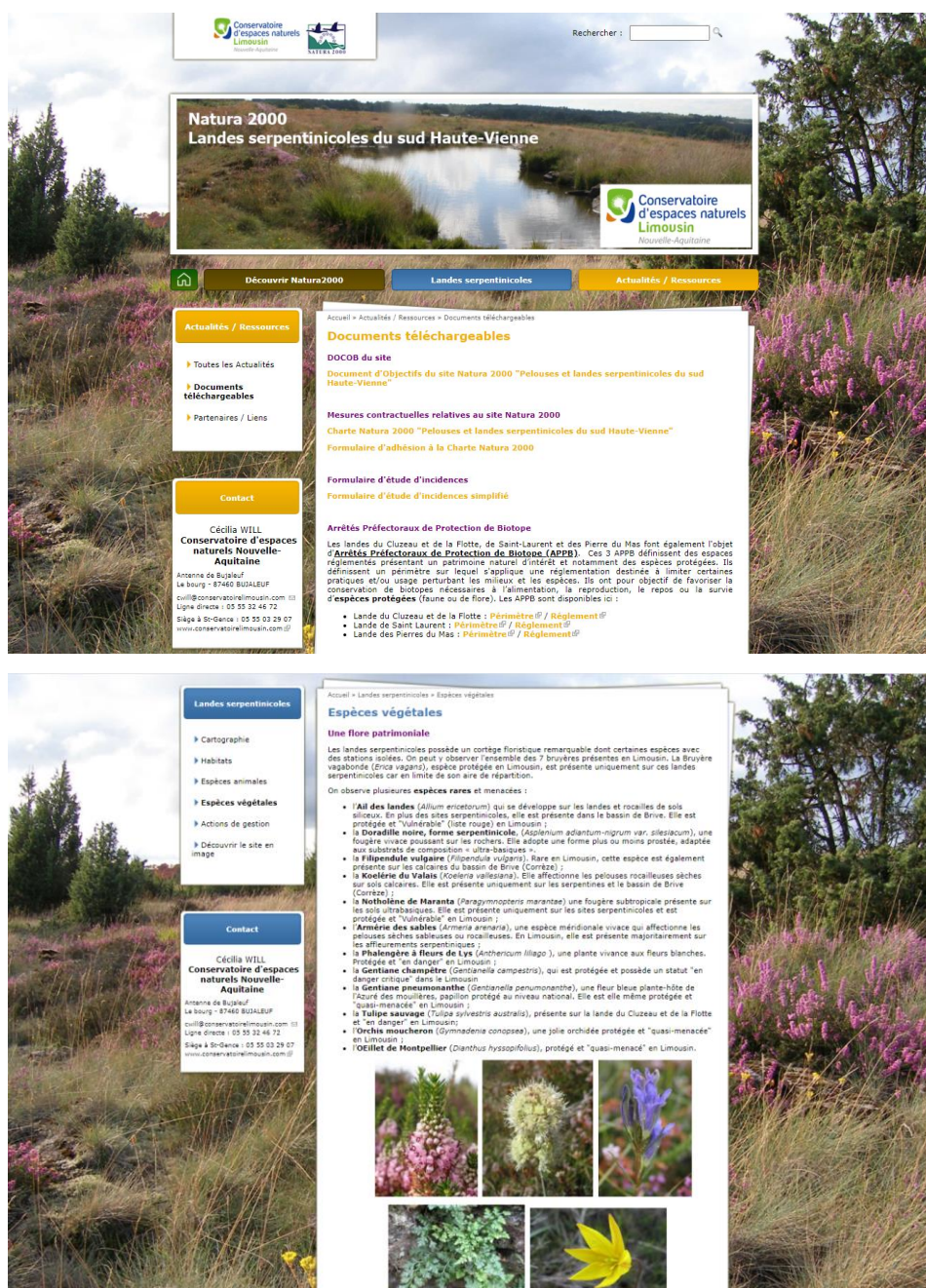
Couleur = nombre d'œufs / Taille = nombre de pieds
Linéaire clôtures mobiles prospectées : Rouge = débroussaillage récent / Vert = repousse végétation

5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media

Le site internet consacré au site Natura 2000 «Landes serpentinielles du sud Haute-Vienne » a été créé fin 2019. Il est disponible à cette adresse : <http://serpentes-haute-vienne.n2000.fr/>

Il est basé sur le modèle de la pépinière Natura 2000 de l'Agence Française pour la Biodiversité et a été amendé des principales informations permettant de découvrir le site : description, cartographie, enjeux écologiques et présentation du dispositif Natura 2000 (réseau, charte, contrats, étude d'incidence). Des documents ont également été mis à disposition : bilan d'animation, etc.



Captures d'écran issu du site Internet du site Natura 2000 « Pelouses et landes serpentinielles du sud Haute-Vienne »

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a entrepris l'année dernière la réactualisation des plaquettes de présentation des sites Natura 2000, dont il est animateur. Ces plaquettes en format A3 présentent une carte d'identité du site, les dispositifs propres à Natura 2000, les habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que les actions de gestion développées dans le cadre de contrats. Elles sont en cours de finalisation pour les sites Natura 2000 creusois et seront entreprises pour les sites haut-viennois et corréziens prochainement.

5.2 Prises de contacts avec des partenaires potentiels

Se référer à la partie 1.3 Animation foncière et 1.2 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.

5.3 Organisation de réunions d'information ou de manifestations

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a animé 1 sortie sur l'ensemble du site :

- **18/09/2018 : Lande du Cluzeau et de la Flotte (Meuzac et Château-Chervix)**

Cette animation pour des étudiants en MASTER 2 Biologie des populations et des écosystèmes de Rouen est réalisée chaque année à la demande de l'Université de Rouen. Elle permet d'aborder les enjeux écologiques du site, la gestion et les travaux engagés ainsi que le fonctionnement de l'outil Natura 2000.



Etudiants de Master 2 de l'Université de Rouen sur la lande du Cluzeau (septembre 2019)

Trois autres animations grand public et scolaires étaient prévues pour l'été 2020 sur les landes en gestion CEN.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, la direction du CEN Nouvelle-Aquitaine a pris la décision d'annuler l'ensemble de ses animations 2020. Celles-ci pourront être reportées pour la saison estivale prochaine

5.4 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Pas de participation à des manifestations particulière cette année.

5.5 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Le 19 novembre 2019 a eu lieu la rencontre des animateurs Natura 2000 du territoire limousin, organisé par la DREAL Nouvelle- Aquitaine. Cette rencontre s'est déroulée à Peyrat-le-Château, en Haute-Vienne. La matinée a été consacrée aux actualités Natura 2000 et l'après-midi, le Bois de Crozat localisé dans le site Natura 2000 « Landes et zones humides autour du Lac de Vassivière » a été visité.

6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTION SUR LE SITE

- Révision des APPB

La DREAL Nouvelle-Aquitaine a sollicité le CEN Nouvelle-Aquitaine pour la révision des périmètres des APPB dont 3 landes du site Natura 2000 seraient concernées (lande du Cluzeau et de la Flotte, lande de Saint-Laurent, lande des Pierres du Mas).

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a proposé une modification des périmètres actuels en fonction des enjeux identifiés sur chacun des sites. De plus, à cette occasion une synthèse des données faune et flore remarquables a été initiée.

Une réunion avec la DREAL a été proposée pour échanger sur l'APPB en cours et les données espèces protégées.

7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a. Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

Le dernier comité de pilotage a eu lieu le 23 mars 2018 à Magnac Bourg afin de présenter le bilan des actions réalisées au cours de l'année 2017, le nouveau programme FEADER 2014-2020 et les perspectives pour 2018.

7.1.b. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Un point sur les contrats ni-ni déposés et la possibilité d'un avenant au contrat de la lande du Cluzeau a été fait avec la DDT 87 le 19 août 2020.

7.2 Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière de cette mission est assurée par la responsable administrative et financière du CEN.

Le CEN a rédigé le bilan de l'animation ainsi que le prévisionnel afin de répondre à l'appel d'offres pour l'animation du site.

Les demandes de paiement pour les travaux prévus dans le cadre des Contrats Natura 2000 déjà réalisés sont en cours de finalisation et seront envoyés

7.3 Compléments ou mise à jour du Docob

Il n'y a pas eu de mise à jour du Docob sur cette année d'animation.

7.4 Élaboration de la charte.

La charte Natura 2000 a été validée lors du comité de pilotage réuni le 25 novembre 2010 et par arrêté préfectoral en date du 15 avril 2011. Elle est téléchargeable sur le site internet du CEN Limousin.

8. SYNTHÈSE

Le temps d'animation a essentiellement été axé sur la mise en œuvre et le suivi technique, écologique et administratif des 3 contrats Natura 2000 dont les premiers travaux ont été réalisés cette année. Le délai d'instruction des contrats a entraîné un décalage de certains travaux de restauration et l'annulation de quelques actions d'entretien prévues en 2019. Toutefois la grande majorité des actions prévues ont pu être réalisées. Elles se poursuivront à l'automne 2020 par la restauration des mares sur la lande du Cluzeau et de la Flotte et par la restauration des clôtures fixes sur la Lande des Pierres du Mas.

Une part importante de l'animation a également consisté à accompagner les exploitants dans la gestion pastorale des sites notamment par la clôture des deux baux à cheptel (achat des brebis) et la recherche de solutions de pâturage complémentaires sur la lande de la Flotte et du Cluzeau pour augmenter la pression de pâturage face à la dynamique d'évolution importante des habitats.

De même, l'animatrice a consacré plusieurs jours aux suivis écologiques et notamment à la réalisation d'un bilan sur la présence de la gentiane, plante hôte de *Maculinea alcon* sur la Lande du Cluzeau aboutissant à des pistes de gestion en faveur de ces espèces.

Enfin, la réalisation du site internet offre désormais un nouvel outil de communication sur les enjeux écologiques et les actions menées sur le site Natura 2000.

Cette année, seule 1 animation auprès d'élèves de Master a eu lieu sur le site Natura 2000. Aucune des 3 animations grand public et scolaires programmées n'a pu être réalisée sur la période estivale du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19. Celles-ci pourront être reprogrammées pour la saison prochaine.



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org

Site de Billère : 28 route de Bayonne - 64140 Billère
Tél. 05 59 64 49 11
billere@cen-na.org

Site de Poitiers : 44, boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers
Tél . 05 49 50 42 59
poitiers@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Cécilia Will
Le Bourg - 87460 Bujaleuf
Tél : 05 55 32 46 72
cwill@conservatoirelimousin.com

avec le concours financier de



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



Fonds Européen de
développement Régional

